



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

Point presse

POINT PRESSE DU MINISTÈRE DES POSTES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Lomé, le 06 juillet 2018 - Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique, fait le point sur ses différentes activités du mois de juin 2018.

Le 07 juin 2018, le ministère a réceptionné à l'occasion d'un atelier de restitution qui s'est tenu à l'hôtel Sancta Maria, l'étude du CTIC-Dakar sur la mise en place d'un Tech Hub à Lomé.

En effet, dans le cadre de sa politique de soutien à l'endroit des jeunes du secteur des TIC, le ministère travaille sur l'implantation d'un Tech Hub dans la ville de Lomé. Pour ce faire, l'institution se fait accompagner par le CTIC-Dakar, premier incubateur et accélérateur d'entreprises en Afrique de l'Ouest basé à Dakar (Sénégal) qu'il a mandaté pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le CTIC, dans sa démarche, a consulté les différents acteurs concernés par le projet à l'instar du secteur public, le secteur privé, les communautés Tech, les associations, les bailleurs et les banques ainsi que les acteurs de l'écosystème Tech et entrepreneurial.

L'incubateur a rendu public son étude à l'occasion de l'atelier, en présence des différentes parties prenantes qui ont pu y apporter leurs contributions. Le document d'une soixantaine de pages, présente entre autres : le contexte du projet, les résultats des consultations des parties prenantes, les atouts et défis d'une telle initiative, les infrastructures et les locaux du Tech Hub, les services d'accompagnement qu'il peut proposer ou encore son modèle d'organisation.

Établi sur une superficie de 3000m², le Tech Hub comportera en son sein, un « Fablab », des bureaux, des salles de conférence modulables, des espaces de coworking, des salles de réunions et de formation, des espaces de détente etc. Le lieu se veut hybride, multifonctionnel et ouvert afin de favoriser les rencontres, les échanges, les débats, la créativité et l'innovation entre entrepreneurs, investisseurs et décideurs de tous les secteurs.

Le 11 juin 2018, le ministère a procédé au renouvellement des licences 2G et 3G et à l'attribution de la licence 4G aux deux opérateurs de téléphonie mobile du pays, Atlantique Telecom (Moov Togo) et Togo Cellulaire au cours d'une cérémonie solennelle qui s'est tenu à l'Hôtel 2 Février.

Fidèle à sa vision traduite dans le Document de Politique Sectorielle 2018-2022 par : « *Le haut-débit est une commodité pour tous les segments de la société, les applications à forte valeur ajoutée sont utilisées dans tous les secteurs économiques et toutes les compétences TIC sont disponibles chez les jeunes* », le ministère s'est engagé depuis quelques années à inciter et à donner les moyens aux opérateurs pour une amélioration de la connectivité sur toute l'étendue du territoire. C'est dans cette optique qu'il a octroyé, respectivement en 2009 puis en 2016 la licence 3G à Togocel et Moov Togo. Un choix qui a déjà donné lieu à des résultats significatifs notamment la baisse des prix, l'amélioration du débit et la disponibilité de l'internet haut débit

dans la ville de Lomé et sur une grande partie du territoire national. Fort de ce résultat, le ministère a obtenu en août 2016, l'autorisation du gouvernement pour négocier les licences 4G avec les deux opérateurs.

La cérémonie de signature marquant le renouvellement des anciennes licences et l'octroi de la Licence 4G est intervenue après l'adoption par le gouvernement le 08 mai 2018 d'un décret portant octroi des licences 4G et extension jusqu'en 2036 de la durée des licences 2G et 3G des opérateurs qui arrivent à échéance en 2019 pour Togocel et en 2021 pour Moov Togo.

Désormais, les opérateurs ont l'autorisation de déployer la 4G sur l'étendue du territoire togolais.

Le déploiement de la 4G est une importante étape dans le déploiement du haut débit au Togo. Elle permettra aux consommateurs de disposer d'une connexion internet très haut-débit mobile ; de donner plus de visibilité aux opérateurs et les inciter à investir davantage pour la réalisation des objectifs de la politique sectorielle et le développement de l'économie nationale ; de réaliser l'objectif de couverture 4G d'au moins 40% de la population à l'horizon 2022, fixé dans la déclaration de politique sectorielle et en fin d'accompagner le processus de transformation du Groupe Togo Telecom en procédant à la mise à niveau de ses licences.

Le 29 juin 2018, le Togo a accueilli la 3^{ème} édition de l'IT Forum Togo. L'événement organisé chaque année depuis 2016 à Lomé par CIO Mag, magazine panafricain spécialisé dans le numérique, sous le parrainage du Ministère des Postes et de l'Économie Numérique, vise à promouvoir l'usage des TIC comme vecteur de transformation et de modernisation dans les entreprises et les administrations

L'édition 2018 placée sous le thème « Cyber sécurité : Créer, promouvoir un environnement numérique de confiance au Togo », a été l'occasion pour les organisateurs de susciter le débat autour des bonnes pratiques en matière de cyber sécurité à l'heure où le Togo est engagé dans des projets ambitieux dans le secteur du numérique tels que E-gouv, Wifi Campus, l'ouverture du marché à de nouveaux FAI, l'extension des licences des opérateurs mobiles à la 4G, le projet SOFIE ou encore le projet Environnement Numérique de Travail (ENT) inauguré le 2 juillet dernier.

Ces différents projets qui s'inscrivent dans la vision du gouvernement de faire du Togo un hub numérique dans la sous-région, ne doivent cependant pas occulter les risques et les menaces qui y sont liés. En effet, la protection et la maîtrise de l'environnement numérique répondent à une exigence rendue nécessaire du fait de la prolifération des crimes cybernétiques qui croissent au même rythme que la révolution numérique. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'État togolais est en train de se doter progressivement d'un arsenal juridique et institutionnel dans sa stratégie de lutte contre la cybercriminalité, notamment l'adoption d'une loi sur la cyber sécurité et de lutte contre la cybercriminalité qui prévoit, entre autres dispositions, la création d'une Agence nationale de cyber sécurité et la mise en place d'un Computer Emergency Response Team (CERT) dont le processus de recrutement est déjà en cours.

Présidé par le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique, Mme Cina Lawson, l'événement a été l'opportunité pour les décideurs, entreprises et consommateurs de discuter et de saisir les enjeux de la cyber sécurité pour la création et la promotion d'un environnement numérique de confiance au Togo.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.